

—  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

**5<sup>ème</sup> RÉUNION DE 2011**

**Séance du 17 novembre 2011**

CG 11/5<sup>ème</sup>/III-02

*L'an deux mil onze, le 17 novembre, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.*

*Présents : MM. Albert, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Patrick, Massip, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié ;*

*Absents excusés ayant donné procuration de vote : MM. Astoul, Cambon, Marty Michel et Moignard.*

**POLITIQUE DÉPARTEMENTALE EN MATIÈRE  
D'INSTALLATIONS SPORTIVES DES COLLEGES**

—  
A l'occasion du vote de la décision modificative n° 1 de juin dernier, nous nous sommes engagés, sur la base d'un plan pluriannuel, à réaliser les installations sportives couvertes manquantes dans différents collèges du Département.

Je vous rappelle qu'il reste à engager, sur les prochaines années :

- **phase 1 – 2012-2014** : construction des salles 48,20 m x 26,30 m à Montech (Vercingétorix) et Montauban (Azaña), ainsi que les salles 30 m x 20 m à Grisolles (Jean Lacaze) et Beaumont-de-Lomagne (Théodore Despeyrous);

- **phase 2 – 2014-2016** : construction des salles 30 m x 20 m de Vercingétorix et Azaña.

**Les modalités de financement prévoient un engagement financier des communes concernées :**

- d'une part, **les dépenses d'investissement** (grosses réparations, interventions urgentes) **sont financées à parité par la Commune et le Département** ;
- d'autre part, les communes, dès lors qu'elles en font la demande et en **assurent 100% du financement**, peuvent apporter des modifications ou demander des compléments au programme de base.

Sur ces principes et compte tenu de la mobilisation financière importante que génère l'ensemble de ce vaste programme, de l'ordre de **8,4 millions d'euros en coût de base**, hors Beaumont-de-Lomagne, il avait été décidé de planifier ces constructions pour les prochaines années, sous réserve de l'accord financier des communes concernées :

<b>Communes</b>	<b>Equipements à réaliser</b>	<b>Coût prévisionnel (TTC)</b>	<b>Participation communale</b>
Grisolles - collège Jean Lacaze	salle de gymnastique (30 m x 20 m)	1 200 000 €	501 672 €
Montech - collège Vercingétorix	salle de sports collectifs (48 m x 26 m )	2 400 000 €	1 003 344 €
	salle de gymnastique (30 m x 20 m)	1 200 000 €	501 672 €
Montauban - collège Azaña	salle de sports collectifs (48 m x 26 m )	2 400 000 €	0 €
	salle de gymnastique (30 m x 20 m)	1 200 000 €	0 €
Total .....		8 400 000 €	2 006 688 €

Comme je m'y étais engagé, dès lors que les communes de Montech et Grisolles m'ont fait connaître leur accord de principe pour cofinancer ces installations, des rencontres techniques ont été organisées avec les maires et les collèges concernés. Elles ont permis de clairement identifier les besoins de base, ainsi que les éventuels aménagements complémentaires souhaités par les communes, afin de répondre aux exigences plus spécifiques du niveau de pratique des associations sportives locales.

A Grisolles, la commune se donne encore un peu de temps pour la réflexion, liée à la planification des investissements sportifs communaux. Nous serons donc amenés à revoir ultérieurement le projet de construction de la salle de gymnastique considérée.

Ensuite, à Montech, la mairie m'a exprimé son souhait de voir cet équipement habilité à recevoir des compétitions de niveau régional. Cette demande implique, en particulier, la construction de tribunes en supplément. Le programme technique de construction et son pré-programme, que vous trouverez en annexe n° 1, comprennent donc, la construction de la salle de sports collectifs (48,20 m x 26,30 m) avec vestiaires-sanitaires, locaux de rangement et tribunes.

L'implantation proposée intègre, non seulement le maintien des installations existantes (plateau sportif extérieur, aires de stationnement), mais aussi les installations futures (salle de gymnastique 30 m x 20 m et vestiaires). Le parti architectural, ainsi que les modes de construction et les matériaux mis en œuvre, devront tendre vers un bâtiment à haute qualité environnementale, afin de respecter la démarche qui avait été choisie pour la construction du collège.

Pour cette opération de construction de la salle de sports collectifs et locaux annexes, il convient de préciser que la commune de Montech devra s'engager, au travers d'une convention, sur sa participation financière suivant les modalités préalablement énoncées et sur la base des estimations suivantes :

- 50 % du coût de base hors taxes, soit 1 003 344 €
- 100 % du coût des travaux supplémentaires, soit 500 000 €.

S'agissant enfin de Montauban, je vous rappelle que Madame le Maire m'a fait savoir, par écrit, que la Ville ne participerait pas au financement du gymnase du collège Manuel Azaña. Nous avons alors convenu de la réalisation de ce gymnase, exclusivement portée par le Département, à l'usage unique des collégiens.

La localisation de ce collège urbain, son parti architectural fort, son positionnement au sein du terrain d'emprise devant intégrer le gymnase et la réserve nécessaire liée à son éventuelle extension, nécessitent des études et réflexions supplémentaires. Ces dernières me conduisent à vous proposer de revoir ce projet plus en détail, afin de vous présenter un programme technique cohérent à l'occasion de notre décision modificative n° 1 de juin prochain.

Compte tenu de ce qui précède, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL GENERAL**

- Prend acte que le projet de construction de la salle de gymnastique du collège Jean Lacaze à Grisolles est repoussé à une date ultérieure ;
- Autorise Monsieur le Président à engager toutes procédures visant à désigner un mandataire assurant la maîtrise d'ouvrage déléguée de l'opération de construction de la salle de sports collectifs du collège Vercingétorix à Montech et à lancer les opérations subséquentes ;
- Approuve à cet effet le programme technique tel que présenté ;
- Précise que la commune de Montech devra s'engager au travers d'une convention sur sa participation financière soit :
  - 50 % du coût de base hors taxes soit 1 003 344 €,
  - 100 % du coût des travaux supplémentaires soit 500 000 € ;
- Précise que le programme technique du gymnase du collège Azaña sera présenté lors de la décision modificative n° 1 de 2012 et que le financement de cette réalisation sera entièrement portée par le Département, pour un usage unique des collégiens.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,